CODE UE: A274 - PHRAGMITE AQUATIQUE - ACROCEPHALUS PALUDICOLA (VIEILLOT, 1817)

Annexe I de la directive Oiseaux, Annexe II de la Convention de Berne, Annexe I et II de la Convention de Bonn, Espèce protégée en France, Espèce de vertébré protégées menacées d'extinction en France

Répartition géographique

Le Phragmite aquatique se reproduit dans une aire géographique très limitée à l'Est de la Pologne, en Ukraine et surtout en Biélorussie. La zone d'hivernage, encore mal connue, se situe dans l'ouest de l'Afrique tropicale. Lors de leur migration, les oiseaux empruntent une voie migratoire passant le long des côtes de la Manche et de l'Atlantique et les principales zones d'engraissement semblent situées dans le nordouest de la France et notamment en Bretagne.



Figure 56: Phragmite aquatique

Population dans le site

Le Phragmite aquatique ne fréquente le site Ramsar qu'en période de migration, entre début août et mi-septembre, exceptionnellement au printemps (une observation en avril 1999). Le pic de migration en France se situe du 5 au 25 août.

Ce passereau des roselières ne fait l'objet d'aucun suivi régulier dans le site Ramsar. L'espèce a été signalée dans quatre marais du site Ramsar Golfe du Morbihan – Rivière de Penerf, essentiellement dans les années 70 et 80 : l'étang du Roch Du à Crac'h, le marais du Pont Vert à Vannes, les marais de Bindre à Séné et le marais de Suscinio. Les opérations de baguage plus régulières menées dans ce dernier site au cours des années 80 ont révélé la présence régulière de l'espèce en faible nombre (maximum 5 individus capturés au filet par an).

Aucune prospection adaptée à l'espèce n'a été menée dans les roselières du site Ramsar au cours des années 90. 11 individus ont été capturés entre 1985 et 2006 dans les marais arrière-dunaires de Suscinio et de Landrezac¹⁸.

Dans le cadre d'un Life-nature sur le Phragmite aquatique, porté par Bretagne Vivante-SEPNB, une opération de baguage standardisée a été réalisée mi-septembre 2008 dans le marais de Landrezac. Les quatre jours consécutifs de capture n'ont abouti à aucune capture de Phragmite aquatique. Cependant, il serait intéressant de reproduire ces opérations de baguage en août, au plus fort de la migration ainsi que dans les marais de Suscinio, présentant une mosaïque de végétation plus favorable à l'espèce¹⁹.

Dans le site Natura 2000 de Penerf, plusieurs sites sont actuellement susceptibles d'accueillir l'espèce, en raison de la présence d'habitats répondant à ses exigences : Suscinio et Landrezac à Sarzeau, mais également certins marais de chasse en fond d'étiers. En l'état actuel des connaissances, il ne paraît pas possible d'évaluer l'importance des stationnements dans les roselières du site Natura 2000 de Penerf. L'espèce devrait avant tout faire l'objet d'un meilleur suivi.

<u>Écologie</u>

321

Le Phragmite aquatique est une espèce d'observation difficile compte tenu des milieux qu'il fréquente en période de migration : les formations herbacées hautes telles que les roselières. Les méthodes d'étude sont basées essentiellement sur la capture à l'aide de filets verticaux, placés dans des roselières à Roseau commun (*Phragmites communis*). Un travail récent mené en baie d'Audierne dans le sud du Finistère²⁰, basé sur le suivi d'individus par radiopistage, a montré que l'espèce privilégie les roselières basses associées à des végétations prairiales, ainsi que les mégaphorbiaies pour la recherche de leur nourriture. Durant leur escale

¹⁸ Source base de donnée Plan National d'Action Phragmite aquatique, Bretagne Vivante

¹⁹ Bargain 2009

²⁰ Bargain *et al.* 2002

migratoire, les oiseaux semblent capturer principalement des gros insectes (notamment des orthoptères et des coléoptères, Bargain, B. com. pers.).

Habitat de l'espèce

Principalement les cariçaies détrempées, à végétation basse.

Menaces potentielles

Le Phragmite aquatique est le seul passereau mondialement menacé d'extinction en Europe continentale. Il est inscrit en liste rouge mondiale de l'UICN en catégorie « espèce vulnérable ». Il ne niche plus qu'en Europe de l'Est (Pologne, Biélorussie et Ukraine principalement) et ne compte plus qu'environ 12 000 mâles chanteurs. C'est un migrateur transsaharien qui hiverne en Afrique tropicale de l'ouest.

Les causes de déclin identifiées sont la disparition des habitats, tant sur les sites de nidification que sur les haltes migratoires, soit la disparition des roselières basses associées à de la végétation prairiales ; ainsi que la fermeture des roselières (envahissements par les saules)

Programmes de conservation en cours

Le Phragmite aquatique fait l'objet d'un Plan National d'Action, décliné en Plan Régional d'Action, pour la période 2010 – 2014 et coordonné par Bretagne Vivante-SEPNB.